

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Châteauroux, le 19/09/2023



FRANCE RURALITÉ

Les Villages d'avenir : un programme d'ingénierie et d'investissements pour accompagner le développement des communes rurales de l'Indre

Le préfet de l'Indre a décidé de créer un fonds d'investissement dédié doté dans un premier temps de 5 M€ permettant d'accompagner pour la première année 10 lauréats "Villages d'Avenir". Des fonds complémentaires seront mobilisables par l'ANCT pour financer des projets sur des thèmes spécifiques. Un guide sera transmis prochainement avec mention du calendrier des appels à projets correspondants.

Pourquoi ?

Pour lutter contre le sentiment d'inégalité et de relégation dont peuvent souffrir les territoires ruraux, les collectivités et les élus doivent être aidés à porter des projets qui transforment le quotidien. La capacité à porter de tels projets (équipements sportifs et culturels, pour les mobilités, accueil des enfants, développement économique, adaptation au changement climatique, résilience énergétique, alimentation, ...) dépend à la fois de la présence sur le territoire d'ingénierie, de compétences pour accompagner les projets locaux et surtout des moyens financiers mobilisables.

Si les programmes existants de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) ont un rôle à jouer, ils ne répondent pas nécessairement aux besoins des collectivités rurales, qui sont sensiblement différents de ceux des autres territoires : les communes rurales ont besoin d'une ingénierie de proximité et opérationnelle qui les aide concrètement à préparer leur projet, à le porter, à le faire financer et à le faire réaliser, de bout en bout. **Ces communes ont également besoin d'avoir une visibilité quant aux moyens financiers que l'État entend mobiliser sur ces territoires.**

Comment ?

Villages d'avenir Villages d'Avenir est donc à la fois un programme avec une offre d'ingénierie locale et un programme ambitieux d'investissement spécialement fléché. Les projets concernés pourront porter sur le logement, les mobilités, la santé, le patrimoine ou encore le développement économique.

Pour le département de l'Indre, les projets présentés devront prendre en compte les enjeux liés à l'adaptation au dérèglement climatique et comprendront une part importante sur les transitions énergétique et écologique, dans le prolongement de la Stratégie Climat 36.

Pour vous aider à candidater à ce dispositif et vous accompagner dans la construction des projets, les chargés de mission territoriale de la DDT sont d'ores et déjà à votre disposition en lien étroit avec les sous-préfètes d'arrondissement.

Une fois le dossier de candidature déposé après ce premier contact, un processus très rapide de labellisation en qualité de Villages d'Avenir vous permettra par la suite de bénéficier de l'appui en ingénierie territoriale déployée, des aides financières de l'État (notamment DETR et Fonds vert) spécifiquement fléchées sur ce nouveau dispositif, ainsi que des offres de la Banque des Territoires, qui intervient en appui à l'ingénierie et à l'investissement.

Pour 2024, année de lancement de ce programme triennal, le montant de ces aides ciblées est de 5M €. Pour cette première vague de labellisation, 10 projets de regroupements de communes seront accompagnés.

Villages d'avenir, comment ça se passe ?



Retrouvez tous ces renseignements, ainsi que le cahier des charges du dispositif :
<https://www.indre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-et-construction/Revitalisation-des-territoires/Villages-d-avenir/VILLAGES-D-AVENIR-dans-le-cadre-de-FRANCE-RURALITE>

Contacts

- à la DDT 36 : ddt-villages-avenir@indre.gouv.fr

- Préfecture et sous-préfectures :

prefecture@indre.gouv.fr,
sp-la-chatre@indre.gouv.fr,
sp-le-blanc@indre.gouv.fr,
sp-issoudun@indre.gouv.fr